

Le Blues des rythmes

irrégulomadaire n° 4 novembre-décembre 2013

La participation massive à la grève du 14 (80% dans le 94, de 70 à 90% dans la plupart des villes du 93) a clairement montré ce que voulaient les personnels. De nombreuses sections locales (malgré le refus au niveau national) et départementales (la section 93 a refusé) du SNUIPP nous ont d'ailleurs rejoints. Suspension immédiate & abrogation : nous gagnerons.

Abrogation : l'interfédérale reste soudée

Le décret rythmes confirme nos craintes au-delà de nos prévisions : ce n'est pas un décret sur les rythmes (bien pires maintenant : enfants épuisés, perte de repères temporels, confusion entre temps de classe et périscolaire...) mais sur la territorialisation : casse du cadre national, prise de pouvoir de la ville sur les locaux et sur la pédagogie, appauvrissement, mise en concurrence des écoles...

L'interfédérale nationale SUD-CGT-FO éducation et territoriaux garde le cap fixé en janvier 2013 : unis, avec le sou-

tien des parents, nous continuons la lutte sur les mots d'ordre dans les AG de personnels à Aubervilliers et ailleurs : suspension immédiate de l'application du dé-

cret rythmes, et abrogation. Nous défendons ainsi les intérêts des enseignantEs et territoriaux, des élèves et de leurs parents. Nous défendons plus largement une école : de qualité, égalitaire, la même pour tous, indépendante de pouvoirs locaux quels qu'ils soient.

Si nous ne voulons pas que nos conditions de travail et que les conditions d'enseignement se détériorent de manière détermi-

nante, nous devons n'avoir qu'un horizon : vaincre, pour notre avenir et celui des élèves.

Nous nous réjouissons que le SNU ait enfin décidé d'appeler nationa-

En bref

■ Ayrault est aux abois : pour amadouer les maires, il propose... un nouvel assouplissement des taux d'encadrement pour les centres de loisirs ! Ce sont les animateurs et les parents qui vont être contents...

■ A Chelles (77), parents et enseignants font le même constat : les élèves sont épuisés. Quant aux enseignants...

■ Atelier foot pour les garçons, maquillage pour les filles... c'est aussi ça le périscolaire au rabais.

Brèves du Pré

■ Au Pré, les conseils d'école votent des motions pour l'abrogation. Ailleurs, des IEN tentent de les empêcher... en vain. Partout, comme l'hiver ● ● ●

Grève nationale le 5 déc.

Appel de l'intersyndicale des syndicats de l'Éducation et de territoriaux SUD-CGT-FO + FAEN

- ✓ Suspension immédiate
- ✓ Abrogation

lement pour cette seconde journée de grève. Nous regrettons cependant son choix de refuser de demander l'abrogation, et de refuser une démarche unitaire avec les territoriaux. Deux éléments selon nous décisifs.

Grève du 14 : une étape (?) déterminante

Grève minoritaire ? 80% dans le 94 et le 93, plus de la moitié des écoles fermées, comme les centres de loisirs, ATSEM & animateurRices largement mobilisés...

Premiers résultats : crispation du pouvoir qui tente la fuite en avant, alors que la situation lui échappe : perspective d'une grève unitaire (même si les mots d'ordre diver-

gent) le 5 décembre, basculement des premières villes de gauche dans le camp de la désobéissance assu-

mée (Bagnolet et Vitry).

Gagner ?

Oui, c'est possible, plus que jamais ! Mais pas sans se battre... **De nombreuses AG du 14 ont évoqué la grève reconductible.** Nos conditions de travail ? C'est maintenant.

Créteil
Sud
Education
SUD Educ Créteil
01 43 77 33 59
11-13, rue des Archives
94010 Créteil cedex
contact@sudeduccreteil.org
tous les jours de 9 h à 17 h

**Les rythmes ?
Bien pires qu'avant !**

Montreuil, Pierrefitte... : 2014 au pas de l'oie

Montreuil, Pierrefitte, deux ville parmi d'autres se préparant à l'application du décret pour 2014. Ou l'arrogance d'élus affichant leur mépris pour la communauté éducative.

Des élus qui continuent, droits dans leurs bottes, à affirmer

que cette réforme est bénéfique, niant l'évidence, tentant vainement de diviser enseignantEs et parents, territoriaux et enseignantEs.

A Pierrefitte, le maire PS table sur un format « A-B » : une partie des écoles finissant plus tôt deux jours de la semaine, une partie plus tard, et inversement les deux autres jours. On le voit dans les villes passées à 4,5 jours : c'est le pire du pire pour les élèves, qui perdent tout repère dans la semaine, c'est l'organisation qui entraîne le plus de dysfonctionnement. Pourtant M. le

Maire l'affirme : c'est la meilleure solution ! Et il s'appuie sur l'expérience catastrophique d'Aubervilliers ! C'est que l'intérêt des élèves et des professionnels lui échappe : c'est le meilleur taux de rentabilité

du périscolaire en rapport à l'embauche d'animateurs et à l'occupation des locaux scolaires...

A Montreuil, la maire EELV n'y est pas allée par quatre chemins : elle l'a dit aux territoriaux : « Les locaux sont à vous, les instits doivent s'y faire ! » Silence dans les rangs ! Le projet est ici centré sur l'allongement de la pause méridienne. Les personnels (IS enseignantEs et territoriaux) et la

FCPE se mobilisent (90 % de grévistes le 14) : le 21, devant la mairie, contre le vote au conseil municipal !

La lutte c'est aussi dans les villes : exigeons la désobéissance !

Questionnaire rythmes : résultats

Une centaine de questionnaires revenus, 80% de Bondy. Des données à prendre donc prudemment. Les chiffres sont pourtant parlants : 90% des réponses révèlent une **fatigue accrue** des élèves et des personnels. 70% des enseignantEs de mater ont dû **rester après la classe** (manque d'animateurs). La **sécurité est jugée insuffisante** à 85 %. Les locaux utilisés pour les TAP sont essentiellement les **classes** (90%), mais aussi les préaux, les dortoirs... **Dysfonctionnements** : manque de formation des animateurs, dégradation accélérée du matériel, bruit, déplacements multipliés, taux d'encadrement non respecté...

Pour les **perspectives quant aux rythmes**, les avis sont très partagés entre les pistes proposées. Ce qui justifie une réponse, elle, nettement majoritaire (77%, à peu près le taux de grévistes dans le 93 et le 94) : **l'abrogation, et une concertation avec les équipes enseignantes**. Le mandat de SUD depuis janvier 2013 !

● ● ● dernier, c'est une moisson de motions.

■ APC en mater : 2x45 mn de 15h45 à 16h30, imposé par l'IEN, en alternance avec le périscolaire... C'est l'école, là, ou le centre ?

■ Postes fractionnés : les enseignants à cheval sur deux communes, l'une appliquant l'autre pas, se retrouvent avec des heures sup : mystère sur la récupération... (voir ci-contre : annualisation des ZIL.

Le statut des PE définit leurs obligations réglementaires de service à 24 h de classe par semaine. Au lieu de chercher à résoudre les problèmes posés par la réforme des rythmes dans le respect des statuts, le Ministère vient de communiquer aux syndicats un projet de décret portant « *modification des obligations de service des personnels enseignants du premier degré* », une véritable bombe.

La réforme des rythmes donnant lieu à des mises en œuvre différentes d'une école à l'autre, ce dé-

PE : flexibilisation du temps de service

cret permettrait que les « *personnels enseignants du premier degré chargés soit de fonctions de remplacement soit de l'accomplissement d'un service hebdomadaire partagé entre plusieurs écoles* » travaillent plus de 24 heures par semaine : « *les heures d'enseignement accomplies au cours de l'année scolaire en dépassement des obligations de service hebdomadaire [...] donnent lieu, au cours de cette même année, à un temps de récupération égal au dépassement constaté* » C'est un début d'annualisation du temps de travail, et assurément une flexibilisation. Cerise sur le gâteau : « *L'autorité académique définit le*

calendrier des temps de récupération ». Cela se fera « *après consultation de l'agent* », mais c'est le DASEN qui décidera quand les jours seront récupérés !

La DSDEN du 93 a déjà, en toute illégalité, rendu cette situation effective pour certaines villes (Romainville, Aubervilliers) où les ZIL se sont vus promettre, en guise de garantie de récupération de leurs heures, la « *bienveillance de l'institution* » !

Sud éducation refuse toute flexibilisation et annualisation du temps de travail, et revendique la définition de celui-ci par des maxima de service hebdomadaires diminués.